

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 MARS 2019**

Délibération : **N° 2019-03- 41**
 OBJET : **CREATION SUPPRESSION DE POSTES AU TABLEAU DES EFFECTIFS**
 Nomenclature : **4.1.1**

En exercice : 29 membres

Présents : 21

Pouvoirs : 7

Absent : 1

Votants : 28

Délibération comportant :

Annexe : /

Le dix-huit mars deux mille dix-neuf, 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué le douze mars deux mille dix-neuf, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Les membres présents en séance :

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Jean-Claude SALAU, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Gwénola LEBRETON, Yvon LERAT, Valérie ROBERT, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Jean-Pierre TUAL, Gwenn BOULZENNEC

Les membres ayant donné un pouvoir :

Philippe LEBASTARD donne pouvoir à Gil RANNOU, Marie-Madeleine REGNIER donne pouvoir à Catherine CADOU, Elisa DRION donne pouvoir à Frédéric CHAPEAU, Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Catherine HENRY, Catherine RENAUDEAU donne pouvoir à Aurora ROOKE, Alain BLANCHARD donne pouvoir à Jean-Pierre TUAL, Hélène JALIN donne pouvoir à Emmanuel RENOUX

Le membre absent : Lionel BROSSAULT

Rapporteur : Madame Catherine CADOU

Vu, l'augmentation des besoins communaux en matière de gestion des nouvelles technologies informatiques et numériques, liés à l'accroissement du nombre d'équipements publics, à l'augmentation du nombre d'utilisateurs et au déploiement des réseaux et logiciels métiers ;

Vu, la création d'un service commun informatique dans le cadre du schéma de mutualisation de la communauté de communes Erdre et Gesvres ;

Vu, la volonté municipale de s'inscrire pleinement dans la démarche de mutualisation de services ;

Vu, la nécessité de définir les modalités opérationnelles d'intégration du service informatique de la commune au service commun d'Erdre et Gesvres ;

Vu la délibération du 23 janvier 2017 créant un poste d'adjoint technique à temps non complet (21/35^{ème}) au sein du service Informatique ;

Il est proposé, en amont de l'intégration au service commun informatique de la communauté de communes, d'adapter le tableau des effectifs comme suit :

Accusé de réception en préfecture
 044-214402091-20190318-2019-03-41-DE
 Date de télétransmission : 20/03/2019
 Date de réception préfecture : 20/03/2019

SUPPRESSIONS D'EMPLOIS	Nb	CREATIONS D'EMPLOIS	Nb	Date de création
Filière technique • Adjoint technique à temps non complet (21/35 ^{ème})	1	Filière technique • Adjoint technique à temps complet (35/35 ^{ème})	1	1 ^{er} avril 2019

Vu la présentation faite en commission Ressources le 26 février 2019,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- D'EMETTRE un avis favorable à la modification du tableau des effectifs proposée ci-dessus.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 18 mars 2019
 Le Maire, Alain ROYER.



Accusé de réception en préfecture
 044-214402091-20190318-2019-03-41-DE
 Date de télétransmission : 20/03/2019
 Date de réception préfecture : 20/03/2019